

<p>Conseil Municipal du 18 décembre 2018 Motion présentée par le groupe majoritaire contre le déploiement des compteurs communicants de gaz « Gazpar »</p>
--

Décidé par la Commission de Régulation de l'Energie, par les Ministres de l'Energie et de la Consommation en 2014, et précisé par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le remplacement de l'ensemble des compteurs existants par des compteurs communicants Gazpar a débuté en 2017.

Il doit s'achever au plus tard au 31 décembre 2022 et passera par le remplacement de 11 millions de compteurs à un rythme de plus de 100 000 par mois.

Ce déploiement a été évalué à 1 610 000 000 € par la Commission de Régulation de l'Energie soit un budget colossal pour procéder au remplacement de compteurs qui dans leur grande majorité fonctionnent encore.

Par ailleurs, il apparaît que l'argument premier pour procéder à ce déploiement, qui est de générer des économies d'énergie, est loin d'être évident à entendre puisque la moyenne attendue est de 1,5% d'économie, et que d'autres pistes plus efficaces se doivent donc d'être privilégiées.

Enfin, la transmission quotidienne des données collectées génèrera, au-delà de la problématique quant au respect de la vie privée, une circulation d'ondes radio induites par des concentrateurs installés sur des points haut, qui seront relayés eux-mêmes par des antennes relais.

Ainsi, face au caractère injustifié de l'urgence de cette démarche, à la dépense colossale qu'elle représente, et aux interrogations subsistantes quant à l'aspect sanitaire et à la problématique de la confidentialité des données, les habitants restent dans l'incertitude quant à la pertinence du déploiement des compteurs Gazpar sur la commune de Leforest.

Le Conseil Municipal face à cette situation et faisant valoir le principe de précaution :

- sollicite donc auprès de l'Etat, un moratoire sur cette question afin que toute incertitude résiduelle quant à la protection des données collectées soit levée et que des études sanitaires confirment l'innocuité des techniques de transmission radio (notamment pour les personnes électrosensibles),
- sollicite de l'Etat qu'il assume pleinement et formellement les conséquences à posteriori de ce déploiement s'il devait être mis en œuvre,
- interpelle GRDF afin qu'il organise une réunion publique permettant à tous les Leforestois(es) de pouvoir appréhender les perspectives liées à ce déploiement en toute connaissance de cause et que des réponses puissent être apportées à nos administrés,
- s'engage à permettre aux associations d'organiser des permanences d'information en direction du grand public afin de l'encourager à temporiser dans l'attente de certitudes.